



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton renforce la coordination de la prévention dans le domaine de la violence et des incivilités chez les jeunes

Le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la coordination des actions des pouvoirs publics dans le domaine de la prévention de la violence et des incivilités chez les jeunes. Se basant sur l'expérience probante des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS), le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) instituent un Bureau de coordination des CRPS chargé de veiller à un pilotage des actions de prévention.

La prévention des incivilités et de la violence, en particulier celle qui touche les jeunes, est une des priorités du Conseil d'Etat. Il a affirmé dans son programme de législature 2012-2017 sa volonté à la fois de lutter contre l'augmentation des violences et de renforcer la coordination interdépartementale en matière de prévention sociale.

En 2010 déjà, il a chargé les préfets de créer des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) afin de coordonner les divers partenaires impliqués dans la prévention de la violence et des incivilités, une expérience qui s'est révélée positive. De récentes recherches, et notamment l'étude réalisée par l'Ecole des sciences criminelles (UNIL, Jaquier, Jendly, 2012), ont cependant révélé un déficit de coordination des partenaires de la prévention.

Fortes de ce constat, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement et la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ont décidé la mise en place d'un dispositif dans lequel les mêmes messages pertinents seront portés par l'ensemble des partenaires.

Dans cette perspective, le DSE et le DFJC vont instituer un Bureau de coordination des CRPS, réunissant des représentants des départements concernés et un ou des représentants délégués par les Communes. Cette instance sera chargée de veiller, avec les Chefs de services concernés, à un pilotage coordonné des actions des pouvoirs publics en matière de prévention dans le domaine des incivilités et de la violence chez les jeunes.

Ce bureau pilotera en particulier le déploiement de dispositifs permettant des conciliations extrajudiciaires et la stratégie cantonale coordonnée de prévention en matière de médias sociaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2013

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01